

## APPEL A CANDIDATURES

### **Le Parc national de Port-Cros**

- 181, allée du Castel Sainte-Claire – 83400 Hyères -

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature

**recrute**

**H/F – Apprenti SI au sein du Service Systèmes d'Information**

**POSTE A POURVOIR** : rentrée de septembre 2026

**MODALITES D'AFFECTION** : Contrat d'apprentissage (1 an)

**NIVEAU DE DIPLOME PREPARE** : Licence pro / Métiers des réseaux informatiques et télécommunications.

### **PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS**

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n° 63-1235 du 14 décembre 1963 modifié, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire. Il est l'un des onze Parcs nationaux français.

Il comprend environ 70 agents répartis sur 4 services et un secrétariat général installés au siège, à Hyères, et 4 secteurs territoriaux (Port-Cros et Porquerolles formant l'unité territoriale des Iles d'Or, le secteur continental Ouest sur la commune de Hyères, et le secteur continental Est sur la commune de La Croix-Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 16 agents sur 3 sites (au sein de son siège, à Hyères, et de ses antennes de Montpellier et d'Antibes – Juan-les-Pins).

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée.

Il est missionné par le ministère de la transition écologique et solidaire pour animer la partie française du Sanctuaire Pelagos.

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret du 14 décembre 1963 sus-mentionné. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce et de plaisance).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 portant réforme des Parcs nationaux.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 susmentionnée, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

## **PRÉSENTATION DU SERVICE SYSTEMES D'INFORMATION**

Le service Systèmes d'information est en charge de :

- la gestion de l'infrastructure informatique (serveurs, réseau, postes individuels, suite bureautique, copieurs, etc.) et des moyens de communication (téléphonie fixe et mobile, radios VHF et relais radio).
- la production de cartes, de la gestion et de la valorisation des données, ainsi que du pilotage de projets numériques.

Le service Systèmes d'Information (SI) propose des outils et des solutions numériques pour la gestion du territoire et les projets de l'établissement en lien avec l'ensemble des services, des secteurs et des partenaires du territoire. Il est également le garant des normes du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), de l'amélioration de la sécurité de l'infrastructure et des applications, de l'accompagnement et la formation des agents sur les différentes technologies, la mise en production et le maintien des outils de communication interne (extranet, édition d'une newsletter, courriels), entre autres.

Le service des SI du Parc national comprend trois agents, travaillant en coordination avec les deux agents du SI du Conservatoire botanique.

## MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

### Principales missions :

Au sein du service informatique, l'apprenti participera aux activités d'administration des réseaux et de cybersécurité de l'établissement public sur l'ensemble de ses sites géographiques

Il contribuera :

- à la supervision de l'infrastructure,
- à la gestion des équipements réseau (pare-feu, commutateurs, points d'accès WiFi),
- à la mise en œuvre des bonnes pratiques de sécurité et au suivi des vulnérabilités.

L'apprenti pourra également prendre part à des projets d'évolution du système d'information, notamment en matière de segmentation réseau, de gestion des accès et de documentation technique.

En complément, il apportera un soutien ponctuel aux opérations de déploiement de matériels informatiques, de configuration des postes de travail et d'assistance aux utilisateurs. Ces activités constitueront un moyen de découvrir l'environnement technique global de l'établissement sans représenter le cœur de la mission.

L'objectif de l'apprentissage est de permettre à l'apprenti d'acquérir une expérience concrète des métiers de l'administration des systèmes et réseaux et de la cybersécurité, tout en contribuant aux projets et aux besoins opérationnels du service.

Considérant la polyvalence des activités du service, l'apprenti pourra être amené à contribuer en tant que de besoin à l'ensemble des missions du service.

L'apprenti évoluera dans un environnement favorisant l'autonomie, la veille technologique et la montée en compétences par la participation à des projets concrets. Il sera accompagné par l'équipe informatique et pourra être amené à explorer et documenter de nouvelles solutions techniques ou des pratiques en lien avec les besoins du service.

### LIENS HIERARCHIQUES

L'apprenti sera placé sous l'autorité de son tuteur, le chef du service SI.

### LIENS OPERATIONNELS ET RELATIONNELS

L'ensemble des services et des agents de l'établissement.

### CONDITIONS D'EXERCICE :

Poste basé au siège du Castel Sainte-Claire, avec des déplacements ponctuels sur les différents secteurs (Porquerolles, Port-Cros, Giens, La Croix Valmer).

## PROFIL DU CANDIDAT

### Connaissances de base :

Connaissance du monde Microsoft : poste clients, serveurs, Microsoft 365  
Maintenance du parc informatique (PC, périphériques)  
Connaissances en réseau.  
Connaissances des applications courantes  
Connaissance des hardwares  
Notions de cybersécurité

### Savoir-être :

Capacité d'adaptation  
Polyvalence  
Rigueur  
Autonomie  
Bon relationnel  
Sens du travail en équipe  
Bonnes capacités de communication.

### Savoir-faire :

Installer et configurer un poste informatique et ses périphériques  
Participer à l'administration d'un réseau local (adressage IP, VLAN, WiFi, brassage)  
Assurer le support technique de premier niveau auprès des utilisateurs  
Diagnostiquer et résoudre des incidents matériels, systèmes ou réseaux  
Déployer et maintenir des équipements réseau et serveurs  
Appliquer les bonnes pratiques de sécurité informatique (gestion des accès, mises à jour, antivirus, sauvegardes)  
Rédiger des fiches techniques et optimiser les méthodes internes

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidatures (cv et lettre de motivation) sont à adresser par courriel à [recrutement@portcros-parcnational.fr](mailto:recrutement@portcros-parcnational.fr) avec pour objet **Candidature « apprenti SI »**

Elles devront parvenir au plus tard le 29/07/2026 au Parc national de Port-Cros.